MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIERE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIAMEY 14 07 2017

Le Conseil d'administration du Millennium Challenge Account Niger («MCA- Niger») a tenu une réunion extraordinaire le 14 juillet 2017 à partir de 09 heures 30 mn dans la salle Margou de l'Hôtel Gawèye, conformément au (i) décret portant création, fonctionnement et organisation du MCA-Niger en date du 23 Décembre 2016, (ii) et (ii) le Millennium Challenge Compact entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation («MCC») et du Gouvernement du Niger (Le «Gouvernement»), exécuté le 29 Juillet 2016 (le «Compact»).

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans les statuts ou les conventions comptables.

I. MEMBRES DU CONSEIL :

Etaient présentes les personnes suivantes :

1. Mr. OUHOUMOUDOU Mahamadou, Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République, Président du Conseil, membre titulaire du Conseil ;
2. Mr. ABOUBA ALBADE, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, membre titulaire du Conseil ;
3. Mr. HASSOUMI Massoudou, Ministre des Finances, membre titulaire du Conseil ;
4. Mme KANE Aïchatou Boulama, Ministre du Plan, membre titulaire du Conseil ;
5. Mr. KADY Abdoulaye, Ministre de l'Equipement, membre titulaire du Conseil ;
6. M. BARMOU Salifou, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, membre titulaire du Conseil ;
7. ALMOUSTAPHA Garba, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, membre titulaire du Conseil ;
8. Mr. MOUHAMADOU Gado, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, membre titulaire du Conseil ;
9. ALI BETY, Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, membre titulaire du Conseil ;
10. MOUNKAILA Ousseini, Vice-Président de la Chambre du Commerce représentant du secteur privé, représentant M. DJADAH Abdoulaye, 1er Vice-Président de la Chambre de Commerce, membre suppléant du Conseil ;
11. PENN Kristin, Directrice Résidente de MCC au Niger, membre titulaire du Conseil comme observatrice sans droit de vote.

Présent par téléconférence : Aucun

Absents : Aucun

- Autres présents :

- GREENHALGH Emilie, Directrice Résidente Adjointe de MCC au Niger accompagnée de:
    - BAYEMI Charlene, Program Officer de MCC pour le Niger, basée à Washington
- Mme GOUROUZA MAGAGI Salmou, Coordinatrice National UC-PMC, membre du Conseil comme secrétaire de séance, accompagnée de :
    - Mr DOUNGOU BOUBACAR Ali son adjoint, Maître KADRI Oumarou Sanda Avocat-conseil juridique et
    - Mme MADOUGOU Amina Moussa Salla, assistante de la Coordinatrice.

Personne qui agit à titre de Président du Conseil : M. OUHOUMOUDOU MAHAMADOU

Personne qui agit à titre de Secrétaire de séance : Mme SALMOU GOUROUZA MAGAGI

II. PROCÉDURE

A l'ouverture de la réunion à 09 heures et 30 minutes, le Président a constaté que la majorité des membres votants du Conseil étaient présents et a déclaré par conséquent que le quorum est atteint conformément au Décret portant création, fonctionnement et organisation du MCA-Niger.

Le Président a désigné la Coordinatrice Nationale de l'UC-PMC comme rapporteur.

Le Président a noté que l'avis de la réunion adressé aux membres comportait un ordre du jour.

Le Président a ensuite rappelé l'ordre du jour.

Aucun membre du conseil d'administration n'a apporté d'amendement à l'ordre du jour, le Conseil a adopté l'ordre du Jour.

Il faut noter qu'avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, plusieurs questions liées à la Convocation des réunions extraordinaires du Conseil d'Administration ont été posées, notamment les délais de convocation, le quorum et la question du cas d'empêchement du Président du Conseil. Toutes les questions ont trouvé leurs réponses dans le règlement intérieur de MCA-Niger.

Ces précisions apportées par le Conseil juridique, le Président a mis en discussion les points inscrits à l'ordre du jour :

I/ - DISCUSSIONS ET DECISIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE

A. Du Règlement intérieur amendé

(a) **Résumé de la discussion** : le Conseil a constaté que les corrections des erreurs de forme et les amendements décidés lors de la réunion ordinaire du Conseil d'Administration ont été apportés au règlement intérieur.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°1.

RÉSOLUTION N°1 :

Le Conseil approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, les amendements apportés au Règlement Intérieur de MCA-Niger.

B. De la politique des conflits d'intérêt et de la politique de confidentialité

(a) **Résumé des discussions** : le Conseil a constaté les amendements apportés à la politique des Conflits d'intérêts ainsi qu'il l'a décidé lors de sa dernière réunion ordinaire.

(b) **Actions** : le Président du Conseil a demandé à tous les membres du Conseil Présents de signer à nouveau la politique de confidentialité et la politique des conflits d'intérêts adaptés aux membres du Conseil d' Administration.

Les discussions étant épuisées sur ce point, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°2.

RESOLUTION N° 2 :

Le Conseil approuve et adopte les amendements apportés à Politique sur les conflits d'intérêts de MCA-Niger et constate la signature par les membres du Conseil de la politique des conflits d'intérêt et la politique de confidentialité.

C. Du Contrat type de travail

(a) **Résumé des discussions** : le conseil a passé en revue le modèle de contrat de travail qui lui a été soumis. Le Président du Conseil d'Administration a tenu à apporter certaines corrections et amendements notés par le Conseil Juridique.

(b) **Actions recommandées** : le Conseil demande au Président de soumettre le contrat type à une relecture du Conseil Juridique pour extirper de celui-ci tout ce qui est superflu et le valider ensuite.

(c) Les discussions étant épuisées sur ce point, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°3.

RESOLUTIONS N° 3 :

Sous réserves de l'intégration des amendements déjà proposés et de ceux qui seront proposés par le Président, le Conseil approuve et adopte le modèle de contrat de travail.

* *

Après l'adoption de cette résolution, le Président du Conseil d'Administration s'est retiré et le Conseil a désigné à l'unanimité Mr. ABOUBA ALBADE, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage pour assurer son intérim.

D. Présentation du processus de recrutement

Il importe de noter qu'avant la présentation du processus de recrutement, la Coordinatrice Nationale de l'UC/PMC, Mme GOUROUZA Salmou, M. ALI DOUNGOU Boubacar son adjoint, Mme MADOUGOU Amina MOUSSA SALLA, et Mme BAYEMI Charlene sont sortis de la salle, pour des raisons de conflit d'intérêt.

(a) **Résumé des discussions** : les membres du Conseil ont attentivement suivi l'exposé sur la procédure de recrutement présentée par Mme Emilie GREENHALGH par lequel elle a fait ressortir le rôle des panels après la présélection qui sera faite par le Cabinet de recrutement. Un rapport sera dressé à chaque étape du processus et il y aura un panel pour la désignation du Directeur Général de MCA-Niger et des autres panels pour la désignation du reste du personnel. Chaque panel doit inclure au moins un représentant gouvernemental, un représentant non-gouvernemental, le DG, lorsqu'il ou elle est engagé(e), et un observateur du MCC.

(b) Actions recommandées : le Conseil d'Administration a décidé que le Panel qui sera chargé du recrutement du DG de MCA-Niger sera composé des membres du Conseil d'Administration réunis en assemblée générale extraordinaire. Il recommande que cette réunion soit convoquée entre le 25 et le 31 Juillet 2017, si possible. Le Conseil recommande, en outre, à ces membres de proposer chacun au moins deux noms pour la composition des Panels qui seront chargés du recrutement des autres membres du personnel.

Les discussions étant épuisées sur ce point, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolutions N°4.

RESOLUTION N° 4 :

Le Conseil approuve et adopte, sous réserves de ces recommandations notamment celle qui concerne le Panel de recrutement du DG de MCA-Niger, le processus de recrutement qui lui a été présenté.

E. Du modèle de l'Accord type d'entités de Mise en Œuvre du Programme

(a) Résumé des discussions : les membres du Conseil ont suivi l'exposé sur le modèle de l'accord d'entités de mise en œuvre présenté par le juriste, Maître Oumarou Sanda KADRI, qui a fait ressortir les clauses essentielles du contrat en rappelant que l'objet de cet accord est d'établir avec certains démembrements de l'Etat un partenariat opérationnel de mise en œuvre du Programme Compact, définir les rôles et les responsabilités des parties à l'accord. Il a ajouté que l'accord type a été conçu sur la base des modèles déjà usités dans les pays ayant déjà bénéficié du Compact.

(b) Actions recommandées : le Conseil d'Administration a recommandé de veiller à ce que l'accord soit bien adapté à chaque cas spécifique.

Les discussions étant épuisées sur ce point, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°5.

RÉSOLUTION N° 5 :

Le Conseil approuve et adopte l'accord type des entités **de mise en œuvre et recommande à ce qu'il soit adapté à chaque cas spécifique.**

* *
*

De retour dans la salle, le Président du Conseil d'Administration a présidé la suite des travaux après avoir reçu, de son intérimaire M. ABOUBA ALBADE, Ministre d'Etat, un compte rendu des discussions et résolutions qui ont eu lieu en son absence.

F. <u>Du plan de passation des marchés pendant la période du 01 Mai 2017 au 30 octobre 2017</u>

(a) Résumé des discussions : Madame la Coordinatrice Nationale de l'UC/PMC également de retour dans la salle, a présenté le plan de passation des marchés pour la période allant du 1er Mai 2017 au 30 octobre 2017.

Les discussions étant épuisées sur ce point, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N° 6.

RESOLUTION N° 6 :

Le Conseil approuve et adopte, le Plan de passation des marchés pour la période allant 1er Mai 2017 au 30 octobre 2017.

G. <u>Du processus du choix des représentants de la Société Civile :</u>

(a) Résumé des discussions : Madame la Coordinatrice Nationale de l'UC/PMC a présenté le processus du choix des représentants de la Société civile confié à un consultant indépendant et qui a abouti à une assemblée générale des organisations de la société civile concernées. A l'issue de l'Assemblée Générale les personnes qui doivent représenter les organisations de la société civile au Conseil d'Administration du MCA-Niger ont été élues. Il s'agit de :

- Mme FODI HALIMA de la Coordination des Organisations non Gouvernementales et Associations Féminines Nigériennes, comme membre titulaire au titre des organisations féminines et Mme SOUMANA RAMATOU du Cadre de Concertation des Organisations et Associations de Développement comme suppléante de Mme FODI HALIMA ;
- M. DJIBO BAGNA de la Plate-Forme Paysanne comme membre titulaire et M. GAMBO AHMADOU du Groupement des aides Privées comme suppléant.

Les discussions étant épuisées sur ce point, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N° 7.

RESOLUTION N° 7 :

Le Conseil approuve et adopte, le choix des représentants de la Société Civile au Conseil d'Administration du MCA-Niger.

II/ - INFORMATIONS DIVERSES ET DISCUSSIONS :

H. Présentation de la mise à jour du Compact et Aperçu des Programmes :

(a) Résumé de la discussion : Madame Salmou GOUROUZA, Coordinatrice Nationale de l'UC/PMC a présenté dans les détails les activités du compact notamment les programmes du développement des périmètres irrigués de Konni, Sia Kouanza, le programme des routes pour l'accès aux marchés (cas de la RN7 : Dosso-Bella). La coordinatrice a insisté pour que l'avis juridique du Ministère des Affaires Etrangères devant permettre l'entrée en vigueur du compact soit donné rapidement.

Actions recommandées : le Conseil recommande de faire désormais un effort de synthèse dans la présentation afin de permettre aux membres d'avoir une vue générale rapidement ; les détails peuvent être présentés au cours des réunions ordinaires mais surtout distinguer les points pour information des points pour approbation par décision du Conseil. La Coordinatrice a fait observer que la présentation a été faite à titre d'information comme cela a été demandé et mentionné dans le PV de la première réunion ordinaire du Conseil d'Administration et que les points qui doivent faire l'objet de décisions seront présentées au moment opportun dans les prochains Conseils d'administration.

Le Conseil constate qu'il est crucial de régler la question du foncier ainsi que la question de la route Bella-Gaya, et de se prononcer rapidement sur le report ou non de la date de l'entrée en vigueur du Compact.

H.- Présentation des Contrats en cours de signature, du contrat signé et du budget pour les prochains mois :

(a) **Résumé de la discussion**: Madame Salmou GOUROUZA, Coordinatrice Nationale de l'UC/PMC a continué sa présentation par les contrats en cours de passation : il s'agit (i) du marché DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 ayant pour objet la réalisation des Etudes d'Avant-projet détaillé (APD) d'impact environnemental et social (EIES) avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni (ii) et du marché DP/UC-PMC/Niger/QCBS/03 ayant pour objet la réalisation des Etudes d'Avant-projet sommaire (APS) et d'Impact Environnemental et Social avec options pour les Etudes d'Avant projet détaillé et la supervision des travaux pour les aménagements hydro-agricoles dans la zone de Sia-Kouanza. Pour chacun des contrats elle a présenté les étapes de la passation du marché ainsi que le montant du contrat. Elle a ensuite présenté le marché N° RFP/UC-PMC/NIGER/QCBS/01 ayant fait l'objet du contrat N°03/PP609g1/RFP/UC-PMC/NIGER/QCBS/01 dont l'attributaire est : CROWN AGENTS-USA. Le contrat a pour objet la prestation de service de consultant en matière de passation de marché pour les besoins et activités du MCA-Niger. Elle a également donné le montant du contrat signé. La Coordinatrice a enfin présenté le budget pour les prochains mois.

L'ordre du jour étant complètement épuisé, le Président a levé la séance à 14 heures.

ONT SIGNE :

Certifié par :
Prénom : Salmou GOUROUZA MAGAGI
Coordinatrice Nationale UC-PMC, membre du Conseil comme secrétaire de séance

Reconnu par :
Prénom : Ouhoumoudou MAHAMADOU
Président du conseil, MCA- Niger

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministre Directeur de Cabinet
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE